

Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 25 juin 2026

Extrait du procès-verbal

Le 25 juin 2026, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 19 juin 2026.

Étaient présents Madame, Monsieur : Chantal SUBRA, Didier TAUPIN

Était excusée Madame, Monsieur : Christophe CABRI, Ghislaine GUILLEN

Nombre de conseillers en	exercice :	5
	quorum :	3
	présents :	3

DELIBERATION N°66-2026

ACHAT DE MOBILIERS, D'ELECTROMENAGERS ET DE FOURNITURES CONNEXES

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,

ACHAT DE MOBILIERS, D'ELECTROMENAGERS ET DE FOURNITURES CONNEXES

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime a lancé une consultation en vue de la passation d'accords-cadres relatifs à l'achat, la livraison et la mise en œuvre éventuels de mobiliers, d'électroménagers et de fournitures connexes pour ses propres besoins.

La consultation faisait l'objet de l'allotissement suivant :

<i>Num lot</i>	<i>Désignation</i>
01	Mobilier de bureau
02	Mobilier d'hébergement
03	Casier – Mobilier de vestiaire
04	Casier Côtier
05	Electroménager (blanc)
06	Electroménager pro et semi pro (blanc)
07	Mobilier d'atelier, charges légères et mi-lourdes
08	Mobilier de stockage EPI ventilé

Les montants estimés des besoins, par lot, pour la durée de validité du contrat fixée à quatre ans sont les suivants :

<i>Lot</i>		<i>Montant estimé des besoins en euros HT</i>
<i>Num lot</i>	<i>Désignation</i>	
01	Mobilier de bureau	220 000,00
02	Mobilier d'hébergement	245 000,00
03	Casier – Mobilier de vestiaire	180 000,00
04	Casier Côtier	30 000,00
05	Electroménager (blanc)	50 000,00
06	Electroménager pro et semi pro (blanc)	65 000,00
07	Mobilier d'atelier, charges légères et mi-lourdes	45 000,00
08	Mobilier de stockage EPI ventilé	50 000,00

Les prestations et fournitures font l'objet d'un accord-cadre séparé par lot distinct. Chaque accord-cadre est fractionné à bons de commande avec uniquement un maximum établi en valeur, conformément aux dispositions des articles L. 2125-1 1, R. 2162-2 et suivants, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche.

L'accord-cadre est conclu avec un opérateur économique unique ou un groupement d'opérateurs.

La durée de validité de l'accord-cadre est de quatre (4) ans calendaires à compter de sa date de notification au titulaire.

La mise en concurrence s'est effectuée suivant les modalités d'une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

La proposition de variante libre n'était pas autorisée. Il n'était pas prévu de variante imposée. Il n'était pas non plus prévu de prestation supplémentaire équivalente (PSE). Toutefois, le pouvoir adjudicateur prévoyait des fournitures et prestations facultatives, c'est-à-dire des prestations ou fournitures qui sont demandées dans le cadre du dossier de consultation et expressément identifiées mais dont la valorisation

(ou l'abondement) n'est pas imposée. Une absence de réponse concernant celles-ci ne rend donc pas irrégulière la proposition du soumissionnaire. Elles sont à distinguer de la notion de variante. A contrario, en cas de réponse favorable à la demande de la personne publique, ces prestations seront incluses au marché et donneront lieu à des commandes potentielles.

Les modalités de publicité étaient adaptées au montant estimé du besoin et à la nature des contrats, en application de l'article R. 2131-16 du Code de la commande publique.

L'avis de marché a fait l'objet d'une publication dans les conditions suivantes :

<i>Support</i>	<i>Date d'envoi à la publication</i>	<i>Date de parution</i>	<i>Commentaire(s)</i>
JOUE	16/02/2026	18/02/2026	Identifiant : 8114948-2026
BOAMP	16/02/2026	18/02/2026	Avis n°26-16474
https://www.marchesonline.com	20/02/2026	20/02/2026	Avis complémentaire
https://marches-securises.fr/ (profil acheteur du SDIS 17)	16/02/2026	18/02/2026	
https://www.sdis17.fr/marche-public/ (site internet du SDIS 17)	16/02/2026	18/02/2026	

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été mis gracieusement à la disposition de celles-ci qui devaient remettre leur offre par voie dématérialisée via le profil acheteur de la personne publique.

La date limite initiale de réception des plis était fixée au 27 mars 2026 (12h00), délai de rigueur.

A l'issue de la période de consultation :

- 105 dossiers de consultation avaient été retirés dont 68 de façon anonyme ;
- 11 plis ont été remis dans les délais conformément aux stipulations du règlement de la consultation.

Ceux-ci sont :

<i>Num registre</i>	<i>Date de réception du pli</i>	<i>Mode de réception du pli</i>	<i>Nom du déposant</i>	<i>Observation(s)</i>
01	23/03/2026 08h29	Dépôt dématérialisé.	REXEL France SAS	Pli relatif aux lots n°05 et 06.
02	24/03/2026 08h41	Dépôt dématérialisé.	CASSERON	Pli relatif au lot n°06.
03	26/03/2026 10h54	Dépôt dématérialisé.	AGENCEMENT BACS STOCKAGE ABS	Pli relatif au lot n°08.
04	26/03/2026 12h05	Dépôt dématérialisé.	ACIAL	Pli relatif aux lots n°03 et 08.
05	26/03/2026 16h52	Dépôt dématérialisé remplacé.	CVC - CASIERS VESTIAIRES CONSIGNES	Pli annulé et remplacé par un dépôt ultérieur. Pli relatif aux lots n° 01, 03, 04, 07 et 08.
06	26/03/2026 17h09	Dépôt dématérialisé.	CVC - CASIERS VESTIAIRES CONSIGNES	Pli annulant et remplaçant un dépôt antérieur. Pli relatif aux lots n° 01, 03, 04, 07 et 08.
07	26/03/2026 17h24	Dépôt dématérialisé.	SAS NEGOCE BUREAU CHARENTAIS -ATLANTIC BUREAU	Pli relatif aux lots n° 01 et 02.
08	26/03/2026 18h05	Dépôt dématérialisé.	ATLANTIC EQUIPEMENT SERVICE QUADRA	Pli relatif aux lots n° 01 et 03.
09	27/03/2026 08h56	Dépôt dématérialisé.	SAS ETS CHASSERIAU	Pli relatif aux lots n° 05 et 06.
10	27/03/2026 10h33	Dépôt dématérialisé.	ETABLISSEMENT DARTY ET FILS	Pli relatif au lot n° 05.
11	27/03/2026 11h17	Dépôt dématérialisé.	SAS COVENTRY	Pli relatif aux lots n° 01 et 03.

Les critères intervenant pour le jugement des offres étaient les suivants :

<i>Critères Sous-critères</i>	<i>Valeur de notation</i>
Prix :	70,00 / 100,00
Montant vérifié du document comparatif des offres (DCO) ou détail estimatif (DE) :	65,00 / 70,00
Remise consentie en cas d'une commande supérieure à la valeur précisée à l'acte d'engagement (remise sur bon de commande), pour une livraison sur un seul site :	5,00 / 70,00
Valeur technique de l'offre :	20,00 / 100,00
Conditions et modalités de passation et de gestion des commandes :	5,00 / 20,00
Conditions, modalités et gestion des livraisons, le cas échéant, du montage des fournitures et de leur mise en place :	5,00 / 20,00
Modalités et conditions de recours à la garantie et durée en cas de valeur supérieure à celle indiquée au cahier des clauses particulières :	5,00 / 20,00
Conditions et modalités de recours au service après-vente (SAV) :	5,00 / 20,00
Performance de l'offre en matière de protection de l'environnement et d'éco- responsabilité :	5,00 / 100,00
Délai de livraison ou d'exécution :	5,00 / 100,00

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 25 juin 2026 a émis un avis sur l'admission des candidats et le jugement des propositions et a décidé :

- pour le lot n°01 relatif à l'acquisition de mobiliers de bureau de désigner comme titulaire l'opérateur économique NEGOCE BUREAU CHARENTAIS – ATLANTIC BUREAU Sas (num registre 07), ayant remis l'offre régulière, acceptable et appropriée la mieux classée pour un montant de 230 577,59 € HT, soit 276 693,11 € TTC ;
- pour le lot n°02 relatif à l'acquisition de mobilier d'hébergement, de désigner comme titulaire l'opérateur économique NEGOCE BUREAU CHARENTAIS - ATLANTIC BUREAU Sas (num registre 07) ayant remis l'unique offre régulière, acceptable et appropriée, pour un montant de 219 055,10 € HT, soit 262 866,12 € TTC ;
- pour le lot n°03 relatif à l'acquisition de casiers et mobilier de vestiaire de désigner comme titulaire l'opérateur économique CVC - CASIERS VESTIAIRES CONSIGNES (num registre 06) ayant remis l'offre régulière, acceptable et appropriée la mieux classée pour un montant de 226 320,01€ HT, soit 271 584,01 € TTC ;
- pour le lot n°4 relatif à l'acquisition de casiers côtiers de désigner comme titulaire l'opérateur économique CVC - CASIERS VESTIAIRES CONSIGNES (num registre 06) ayant remis l'unique offre régulière, acceptable et approprié, pour un montant de 28 158,37 € HT, soit 33 790,04 € TTC ;
- pour le lot n°05 relatif à l'acquisition d'électroménager (blanc), de désigner comme titulaire l'opérateur économique REXEL FRANCE Sas (num registre 01) ayant remis l'offre régulière, acceptable et appropriée la mieux classée pour un montant de 59 478,60 € HT, soit 71 374,32 € TTC ;
- pour le lot n°06 relatif à l'acquisition d'électroménager pro et semi pro (blanc) de désigner comme titulaire l'opérateur économique ETS CHASSERIEAU Sas (num registre 09) ayant remis l'offre régulière, acceptable et appropriée la mieux classée pour un montant de 57 186,12 € HT, soit 68 623,34 € TTC ;
- pour le lot n°07 relatif à l'acquisition de mobilier d'atelier, charges légères et mi-lourdes de désigner comme titulaire l'opérateur économique CVC – CASIERS VESTIAIRES CONSIGNES (num registre 06) ayant remis l'unique offre régulière, acceptable et appropriée, pour un montant de 38 873,11 € HT, soit 46 647,73 € TTC ;
- pour le lot n°08 relatif à l'acquisition de mobilier de stockage épi ventilé, de déclarer la procédure de consultation sans suite pour motif d'intérêt général, conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique, en raison d'une mauvaise évaluation du besoin et de procéder à une nouvelle mise en concurrence suivant les modalités de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- d'approuver la procédure de mise en concurrence, l'admission des candidats, le classement et le jugement des différentes propositions ;
- d'admettre la décision de la commission d'appel d'offres et, en conséquence :
 - pour le lot n°01 relatif à l'acquisition de mobiliers de bureau de désigner comme titulaire l'opérateur économique NEGOCE BUREAU CHARENTAIS – ATLANTIC BUREAU Sas (num registre 07), ayant remis l'offre régulière, acceptable et appropriée la mieux classée pour un montant de 230 577,59 € HT, soit 276 693,11 € TTC ;
 - pour le lot n°02 relatif à l'acquisition de mobilier d'hébergement, de désigner comme titulaire l'opérateur économique NEGOCE BUREAU CHARENTAIS - ATLANTIC BUREAU Sas (num registre 07) ayant remis l'unique offre régulière, acceptable et appropriée, pour un montant de 219 055,10 € HT, soit 262 866,12 € TTC ;
 - pour le lot n°03 relatif à l'acquisition de casiers et mobilier de vestiaire de désigner comme titulaire l'opérateur économique CVC - CASIERS VESTIAIRES CONSIGNES (num registre 06) ayant remis l'offre régulière, acceptable et appropriée la mieux classée pour un montant de 226 320,01€ HT, soit 271 584,01 € TTC ;
 - pour le lot n°4 relatif à l'acquisition de casiers côtiers de désigner comme titulaire l'opérateur économique CVC - CASIERS VESTIAIRES CONSIGNES (num registre 06) ayant remis l'unique offre régulière, acceptable et approprié, pour un montant de 28 158,37 € HT, soit 33 790,04 € TTC ;
 - pour le lot n°05 relatif à l'acquisition d'électroménager (blanc), de désigner comme titulaire l'opérateur économique REXEL FRANCE Sas (num registre 01) ayant remis l'offre

régulière, acceptable et appropriée la mieux classée pour un montant de 59 478,60 € HT, soit 71 374,32 € TTC ;

- pour le lot n°06 relatif à l'acquisition d'électroménager pro et semi pro (blanc) de désigner comme titulaire l'opérateur économique ETS CHASSERIEAU Sas (num registre 09) ayant remis l'offre régulière, acceptable et appropriée la mieux classée pour un montant de 57 186,12 € HT, soit 68 623,34 € TTC ;
- pour le lot n°07 relatif à l'acquisition de mobilier d'atelier, charges légères et mi-lourdes de désigner comme titulaire l'opérateur économique CVC – CASIERS VESTIAIRES CONSIGNES (num registre 06) ayant remis l'unique offre régulière, acceptable et appropriée, pour un montant de 38 873,11 € HT, soit 46 647,73 € TTC ;
- pour le lot n°08 relatif à l'acquisition de mobilier de stockage épi ventilé, de déclarer la procédure de consultation sans suite pour motif d'intérêt général, conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique, en raison d'une mauvaise évaluation du besoin et de procéder à une nouvelle mise en concurrence suivant les modalités de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique ;
- d'autoriser le Président à signer les différents accords-cadres de fournitures qui en découlent et tous documents s'y rattachant ;
- à défaut, en l'absence de désignation de titulaire, de valider la mise en œuvre une nouvelle mise en concurrence suivant les modalités de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration



Stéphane VILLAIN

Certifié, publié et exécutoire

le

26 JUIN 2026

B 25062026 DEL 66

Pour le Président du Conseil d'administration
et par délégation,
Le Directeur départemental adjoint

Colonel Christian Lepage